



Parti socialiste
jurassien



Commune mixte de
Haute-Sorne

Postulat no ~~5~~ 6

Jeunesse – pas en reste !

Avant la fusion de nos 5 villages, chaque entité avait une approche en regard de la jeunesse. Cette approche s'est faite peut-être au travers d'une société de jeunesse, d'un lieu de rencontres ou d'autres actions mises en place par les autorités communales respectives.

Depuis la mise en route de notre grande structure communale, le thème de la jeunesse n'a pas été abordé ou de manière marginale.

La préoccupation s'est à ce jour limitée à la mise en place de dispositions légales. En effet, le conseil général a adopté le règlement de police communal qui prévoit désormais la vidéo surveillance à ses articles 60 à 69.

Ce dispositif permet, cas échéant, d'envisager des mesures de contrôle et par conséquent de répression. Les actes de malveillance régulièrement perpétrés dans les zones sensibles, que cela soit dans les gares ou dans les abords des écoles, pourraient conduire à de telles mesures.

Un contrat ressources est en place avec la police cantonale. Il a aussi ses limites et la police de proximité ne permet pas une réponse à toutes situations.

Aussi, le présent postulat n'a pas pour objectif de se positionner quant à cet état de faits, ni aux mesures envisageables à prendre en terme de répression.

L'objectif visé par cette intervention est de pouvoir travailler en amont et définir une stratégie de prévention. Il y a clairement lieu de favoriser les échanges et organiser un lien entre la jeunesse et les autorités communales.

Nous demandons au conseil communal d'examiner les démarches suivantes :

- Dresser un état des lieux de ce qui est mis en place dans la commune de Haute-Sorne en faveur de la Jeunesse
- Ecouter ce que la jeunesse a à nous dire / recenser leurs doléances
- Proposer des mesures pour mieux accompagner / entourer la jeunesse de notre commune

Je vous remercie pour l'accueil réservé à ce postulat.

Patrick Ballaman
Groupe PS

19.6.2017